

Critère 2.1 PROGRAMME DE LA FORMATION

Auto-école FILL' AU PERMIS

Définir pour toutes les formations dispensées au sein de l'école de conduite ou de l'association un programme détaillé théorique et / ou pratique.

- Programme(s) détaillé(s) (contenu des cours théoriques, thèmes abordés, contenu des cours pratiques - objectifs à atteindre, REMC par exemple).

Programme des formations proposées pour la catégorie B - CS - AAC - B78 du permis de conduire

1. Préambule

L'auto-école Fill' au permis propose différentes formations pour accéder au permis B, ce permis permet la conduite de :

- Véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- Véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).
- Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque si le PTAC de la remorque est \leq à 750 kg ou si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est \leq à 3,5 tonnes.

2. Les prérequis

Pour pouvoir débiter votre formation il faudra s'être inscrit à l'auto-école, d'avoir l'âge requis et de disposer des documents et attestations nécessaires
Pour **le Permis B ou Conduite Supervisée (CS)**

- Avoir au minimum 16ans ou plus (âge minimum pour se présenter à l'examen pratique)
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de (ASSR) deuxième niveau ou à défaut l'attestation de sécurité routière (ASR) et du certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Nota 1 : l'inscription pour se faire avant 17 ans pour le débiter la formation théorique au code de la route mais la présentation à l'examen ne pourra se faire avant 17ans

Nota 2 : Pour la CS elle ne pourra débiter qu'à partir de 18ans

Pour le **Permis B en Conduite accompagnée** : Apprentissage Anticipé de La Conduite (AAC)

- Avoir au minimum 15 ans (âge minimum pour se présenter aux examens théorique)
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

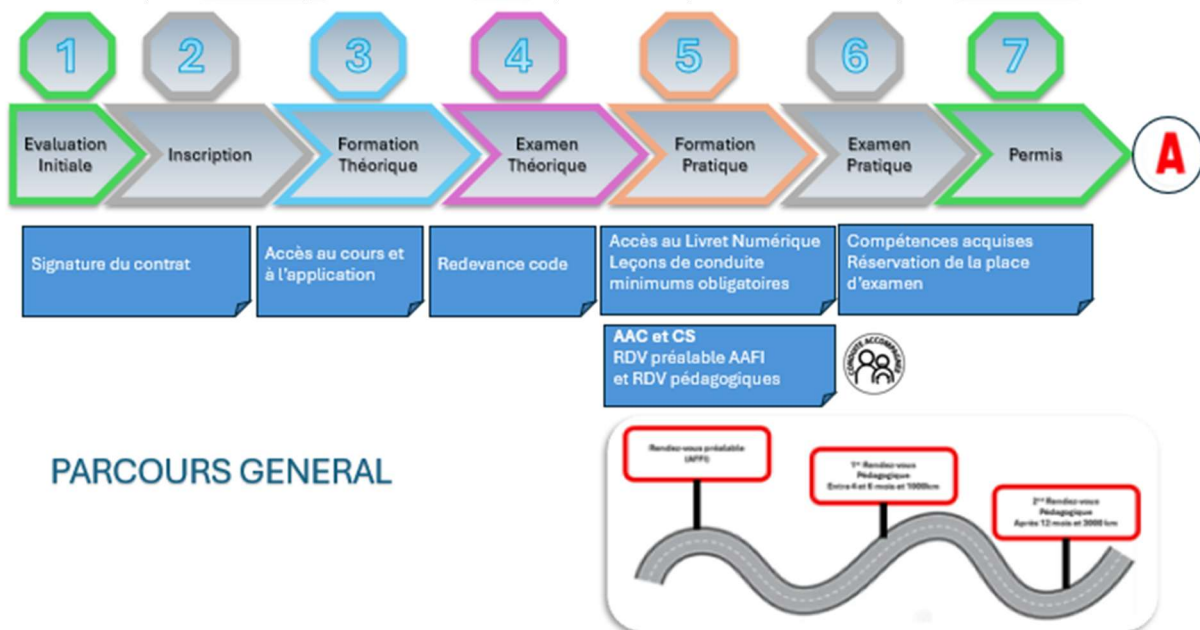
Nota : l'inscription pour se faire avant 15 ans pour le débiter la formation théorique au code de la route

3. Le public visé

Tous publics prétendant à l'obtention de permis de conduire

4. Le Programme de la formation

4.1. le parcours général se compose de plusieurs étapes :



4.2. Détails du parcours permis « Standard »

	Evaluation Initiale	Inscription	Formation Théorique	Examen Théorique	Formation Pratique	Examen Pratique	Permis
QUI	Toutes personnes de 16 ans ou plus voulant s'inscrire à l'auto-école	Avoir plus de 16 ans et son représentant légal ou être majeur	Élève qui a signé son contrat à l'auto-école	Élève Prêt : Plus de 60 séries réalisées	Élève ayant réussi l'examen du code	Avoir 17 ans ou plus Élève dont l'enseignant a validé ces compétences	Pour les élèves ayant réussi l'examen
QUAND	Avant la signature du contrat	Après l'évaluation Aux horaires d'ouverture de l'accueil	Dès l'inscription terminé et les codes d'accès reçus	La réservation peut se faire à l'auto-école aux horaires d'ouverture de l'accueil	Suivant les disponibilités de l'élève et du planning	Après les heures obligatoires * les compétences acquises Bilan de compétence ou examen blanc	Après avoir reçu l'avis favorable
COMMENT	En voiture et lors d'un échange avec l'enseignant	Directement sur l'application AGX	En autonomie sur l'application <u>Easysystème</u> En salle accès aux horaires d'ouverture En cours avec un enseignant	Réservation Paiement de la redevance 35 bonnes réponses minimum	Leçons de conduite obligatoires en voiture suivant le REMC	Inscription par l'auto-école sur RDV permis 32 min d'épreuve	Création du certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) valable 4 mois uniquement en France
POURQUOI	Estimer le nombre d'heure de pratique nécessaire	Permet de débiter la formation et la démarches ANS	Acquérir les règles Savoir lire et comprendre la route	Accéder à la conduite	Acquérir les compétences pour être autonome	Être prêt pour se présenter à l'examen	Fabrication du permis

PARCOURS PERMIS B Standard

4.3. Détails du parcours pour la conduite accompagnée (AAC)



QUI	Toutes personnes de 15 ans ou plus voulant s'inscrire à l'auto-école Autorisation de l'assurance	Élève ayant réussi l'examen du code et après avoir réalisé les leçons de conduite obligatoires et atteint le niveau requit	Avoir 17 ans ou plus Et Élève dont l'enseignant a validé ces compétences
QUAND	Identique au PARCOURS PERMIS B Standard	Suivant les disponibilités de l'élève et du planning	Identique au PARCOURS PERMIS B Standard
COMMENT	Identique au PARCOURS PERMIS B Standard	Leçons de conduite obligatoires en voiture suivant le REMC La fin de formation à l'auto-école est formalisée par une Attestation délivrée à l'issue de du Rdv Préalable 1 ^{er} Rdv pédagogique après 4 à 6 mois et environ 1000km 2 ^{ème} Rdv pédagogique après 12 mois et minimum 3000km parcourus	Identique au PARCOURS PERMIS B Standard
POURQUOI	Identique au PARCOURS PERMIS B Standard	Acquérir les compétences et l'expérience pour être autonome	Identique au PARCOURS PERMIS B Standard

PARCOURS PERMIS B : CONDUITE ACCOMPAGNEE / AAC

4.4. Détails du parcours pour la conduite supervisée (CS)



QUI	Toutes personnes de 16 ans ou plus voulant s'inscrire à l'auto-école Autorisation de l'assurance	Élève de 18 ans ou plus ayant réussi l'examen du code et après avoir réalisé les leçons de conduite obligatoires et atteint le niveau requit Ou après un échec à l'examen pratique	Avoir 17 ans ou plus Et Élève dont l'enseignant a validé ces compétences
QUAND	Identique au PARCOURS PERMIS B Standard	Suivant les disponibilités de l'élève et du planning	Identique au PARCOURS PERMIS B Standard
COMMENT	Identique au PARCOURS PERMIS B Standard	Réaliser les leçons de conduites obligatoires en voiture suivant le REMC La fin de formation à l'auto-école est formalisée par une Attestation délivrée à l'issue de du Rdv Préalable Pas de limite de durée ni de kilométrage	Identique au PARCOURS PERMIS B Standard
POURQUOI	Identique au PARCOURS PERMIS B Standard	Acquérir les compétences et l'expérience pour être autonome	Identique au PARCOURS PERMIS B Standard

PARCOURS PERMIS B : CONDUITE SUPERVISEE / CS

4.5. Détails du parcours pour la passerelle B78 et le parcours Post permis



QUI	Identique au PARCOURS PERMIS B Standard ou AAC ou CS	Titulaire du permis B sur boîte à Embrayage automatique
QUAND	Identique au PARCOURS PERMIS B Standard ou AAC ou CS	Pas de limite
COMMENT	Identique au PARCOURS PERMIS B Standard ou AAC ou CS	7h de leçons de conduite minimum sur Boite manuelle
POURQUOI	Identique au PARCOURS PERMIS B Standard ou AAC ou CS	Pouvoir conduire tous type de véhicules de la catégorie B



QUI	Identique au PARCOURS PERMIS B Standard ou AAC ou CS	Titulaire du permis B de moins de 6 mois
QUAND	Identique au PARCOURS PERMIS B Standard ou AAC ou CS	Dans les 6 mois après obtention du permis B
COMMENT	Identique au PARCOURS PERMIS B Standard ou AAC ou CS	Cours collectifs en salle de 7h sur 1 journée
POURQUOI	Identique au PARCOURS PERMIS B Standard ou AAC ou CS	Pour réduction de la période probatoire de 6 mois

PARCOURS COMPLEMENTAIRES PERMIS B : POST PERMIS et PASSERELLE B78

5. La durée de la formation

La formation dépendra :

- De l'estimation faite lors de l'évaluation de départ
- Du temps d'acquisition des règles du code de la route
- Du temps d'apprentissage pour valider les 4 compétences de la formation
- De la capacité de l'élève
- De son assiduité et de sa motivation
- De l'aval de l'enseignant concernant la capacité de l'élève à réussir l'examen pratique

Mais aussi des minima réglementaires :

- le permis B sur Boite Manuelle (BM) : **20 heures** minimum de leçon de conduite
- le permis B sur Boite Automatique (BFA): **13 heures** minimum de leçon de conduite
- la passerelle B78 qui permet à partir du permis B sur boîte automatique de conduire tous type de véhicule de catégorie B : **7 heures** minimum de leçon de conduite

6. l'évaluation de départ

Une évaluation de départ est obligatoire avant la signature du contrat d'inscription et permet de mesurer le niveau du stagiaire, afin de déterminer un prévisionnel d'heures de formation afin d'atteindre le niveau permettant de réussir l'examen de conduite et le coût de sa formation. L'évaluation est effectuée sur une application ou sur véhicule

7. Le déroulement et objectifs de la formation Théorique

Cette formation a pour objectifs de vous préparer à l'Examen Théorique Général (ETG) ou plus simplement d'obtenir le « code ».

Une formation peut être dispensée en salle par l'intermédiaire de séries de test audiovisuels libres-corrigés (accès illimité aux horaires d'ouvertures) et aussi accompagné d'un enseignant qualifié titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité ou par l'intermédiaire d'une application en ligne (valable 6 mois).

Des cours collectifs dispensés par un enseignant de la conduite ont lieu dans nos locaux tous les jeudis de 17h à 19h, suivant un programme sur les thématiques précises.

Les thèmes abordés et les compétences développés sont les suivants :

- la circulation routière (panneaux, intersections, circuler, la vitesse, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)
- le conducteur (conduire, défaillance du conducteur)
- la route (nuit et intempéries, de nuit et de jour, autoroute, les tunnels, les passages à niveau)
- les autres usagers (partage de la chaussée, les spécificités des différents usagers)
- les notions diverses (documents, administratif, chargement, passagers, infractions)
- les premiers secours (protéger, alerter, secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite,)
- la mécanique et les équipements (fonctionnement, entretien et dépannage)
- la sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- l'environnement (écomobilité, éco-responsable, écoconduite)

8. Le déroulement et objectif de la formation pratique de 20h minimum

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire - Démarrer et s'arrêter - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures - Utiliser la boîte de vitesses - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire - Regarder autour de soi et avertir - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Tourner à droite et à gauche en agglomération - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Passer des virages et conduire en déclivité

	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
<p>4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'écoconduite

9. Le déroulement et objectif d'une leçon de conduite « type » :

Les leçons de conduite sont réalisées en voiture école accompagné d'un enseignant qualifié et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

La durée d'une leçon est de 50 à 55 minutes environ.

L'élève dispose d'un livret d'apprentissage numérique regroupant tous les thèmes ci-dessus.

Après une courte introduction, l'enseignant s'assure des acquis de l'élève et détermine le ou les objectifs (renforcement ou nouveau) qui seront travaillés durant la leçon.

A la fin de chaque leçon, l'enseignant établit le bilan avec l'élève et remplit sur l'application numérique la progression et valide la ou les compétences acquises et note les observations qui sont visibles sur le livret numérique de l'élève.